Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20261027-Decis-271026-03-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Affichage : 30/10/2026

Décision 271026-03

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Marchés de travaux pour la rénovation de la Micro-crèche

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

VU l'article L. 2123-1 1° du code de la commande publique

VU l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

VU la délibération du 7 avril 2026 portant délégation au maire en matière de marchés publics

VU l'avis de publicité publié dans le journal La Voix de l'Ain le 3 juillet 2026

VU la mise en ligne de la consultation le 3 juillet 2026 sur le profil d'acheteur

VU le registre des dépôts des offres du 4 septembre 2026

VU les critères d'attribution définis dans le règlement de la consultation

VU les rapports d'analyse des offres établis par le maître d'œuvre CAILLAUD INGENIERIE SAS

La consultation concerne des travaux de réaménagement de la micro-crèche située au 171 avenue de Mâcon à Viriat.

La consultation est décomposée comme suit :

- Lot n°1 : Petites démolitions – Maçonnerie
- Lot n°2 : Aménagements extérieurs
- Lot n°3 : Menuiseries extérieures aluminium – Pergola
- Lot n°4 : Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus
- Lot n°5 : Menuiseries intérieures bois
- Lot n°6 : Revêtements de sols souples
- Lot n°7 : Chape – Carrelage – Faïence
- Lot n°8 : Plomberie – Sanitaire – Chauffage – Ventilation
- Lot n°9 : Electricité – courants faibles

La consultation a été mise en ligne sur la plateforme https://marchespublics.ain.fr du 3 juillet au 4 septembre 2026 à 12 h 00.

À l'issue de ce délai, 11 plis ont été déposés sur la plateforme.

En l'absence d'offre pour le lot n°1, celui-ci a été déclaré infructueux. Il a ensuite fait l'objet d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, dans les conditions initiales de la consultation, conformément à l'article R. 2122-2 du Code de la commande publique.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20261027-Decis-271026-03-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Affichage : 30/10/2026

Décision 271026-03

A l'issue de l'analyse des offres,

A DECIDE

d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 – Petites démolitions – Maçonnerie, à l'entreprise ECB LOISY, à l'issue d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence, pour un montant de 14 500 € HT soit 17 400 € TTC
- Lot n°2 – Aménagements extérieurs, à l'entreprise IDVERDE, sans négociation, pour un montant de 38 345,02 € HT soit 46 014,02 € TTC
- Lot n°3 – Menuiseries extérieures aluminium – Pergolas, à l'entreprise B.MORE MENUISERIE, après négociation, pour un montant de 45 446,64 € HT soit 54 535,97 € TTC
- Lot n°4 – Isolation – Plâtrerie – Peinture – Plafonds suspendus, à l'entreprise CURT PEINTURE, après négociation, pour un montant de 29 269 € HT soit 35 122,80 € TTC
- Lot n°5 – Menuiseries intérieures bois, à l'entreprise MENUISERIE BADOUX, après négociation, pour un montant de 6 769,28 € HT soit 8 123,14 € TTC
- Lot n°6 – Revêtements de sols souples, à l'entreprise PEROTTO SARL, sans négociation, pour un montant de 4 503,50 € HT soit 5 404,20 € TTC
- Lot n°7 – Chape – Carrelage - Faïence, à l'entreprise AMVR POUPON CARRELAGES, sans négociation, pour un montant de 2 458 € HT soit 2 949,60 € TTC
- Lot n°8 – Plomberie – Sanitaire – Chauffage - Ventilation, à l'entreprise JUILLARD CHAUFFAGE pour un montant de 30 354 € HT soit 36 424,80 € TTC
- Lot n°9 – Électricité – Courants faibles, sans négociation à l'entreprise RONGER ARNAUD pour un montant de 4 148,69 € HT soit 4 978,67 € TTC

Le montant total des marchés s'élève à 175 794,13 € HT soit 210 952,96 € TTC pour une estimation initiale de 170 500 € HT soit 204 600 € TTC.

INFORME

le conseil municipal du 27 octobre 2026 de sa décision.

Fait à Viriat, le 27 octobre 2026

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification en date du